

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 septembre 2017, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à régler les parties saillantes localisées en cour arrière tel les patios, galeries, vérandas, balcons de façon à ce qu'ils puissent être implantés jusqu'à la ligne latérale dite « mitoyenne »; à permettre l'aménagement de stationnement en façade de la résidence, et à autoriser une plus grande superficie pour les garages à usage résidentiel localisés à l'extérieur du périmètre urbain.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre 2017 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 22 septembre 2017.

France Marcotte, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié et affiché le présent avis public conformément à la loi le _____ 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

France Marcotte, greffière